



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

# PARCOURS DES ENFANTS ATTEINTS DE TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES EN REGION PACA : PLACE DES SERVICES DES CENTRES HOSPITALIERS AVEC AUTORISATION DE MEDECINE ET AYANT UN SERVICE DE PEDIATRIE DANS L'OFFRE DE NIVEAU 2

SEPTEMBRE 2023

\_Toc145686450\_Toc145686451

1.	Contexte .....	2
2.	Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt .....	4
3.	Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt .....	4
4.	Modalités de réponse.....	5

# 1. Contexte

## Contexte

En décembre 2017, la Haute Autorité de santé (HAS) a élaboré des recommandations pour améliorer le parcours de santé d'un enfant avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

Ces recommandations portent d'une part, sur les stratégies de repérage et de pédagogie spécialisée en milieu scolaire pour les enfants en difficulté d'apprentissage, et d'autre part, sur l'organisation d'un parcours en trois niveaux, avec la nécessité d'un recours hiérarchisé aux soins en fonction de la sévérité et/ou de la complexité des troubles, et de leur évolution.

Recommandations HAS - 3 niveaux de recours aux soins selon le degré de complexité de la situation de l'enfant :

Niveau 1 – « Trouble isolé »	Troubles dont le diagnostic est simple avec une prise en charge possible de proximité.	Médecin de l'enfant en lien avec les spécialistes de ville (Orthophonistes, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue clinicien spécialisé en neurosciences) et le médecin scolaire ou de la PMI
Niveau 2 – « Troubles complexes intriqués »	ou Troubles nécessitant une évaluation pluridisciplinaire coordonnée par un médecin spécialisée dans les TSA, responsable de la synthèse médicale et du projet de soins. Il assure le lien avec l'école, la médecine scolaire, la famille et le médecin de l'enfant.	Equipe pluridisciplinaire spécialisée
Niveau 3 – « Situations complexes »	très Situations très complexes relevant de l'expertise des Centres de références des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (CRTLA).	Centres de référence CRTLA

## Stratégie régionale du parcours TSA en PACA

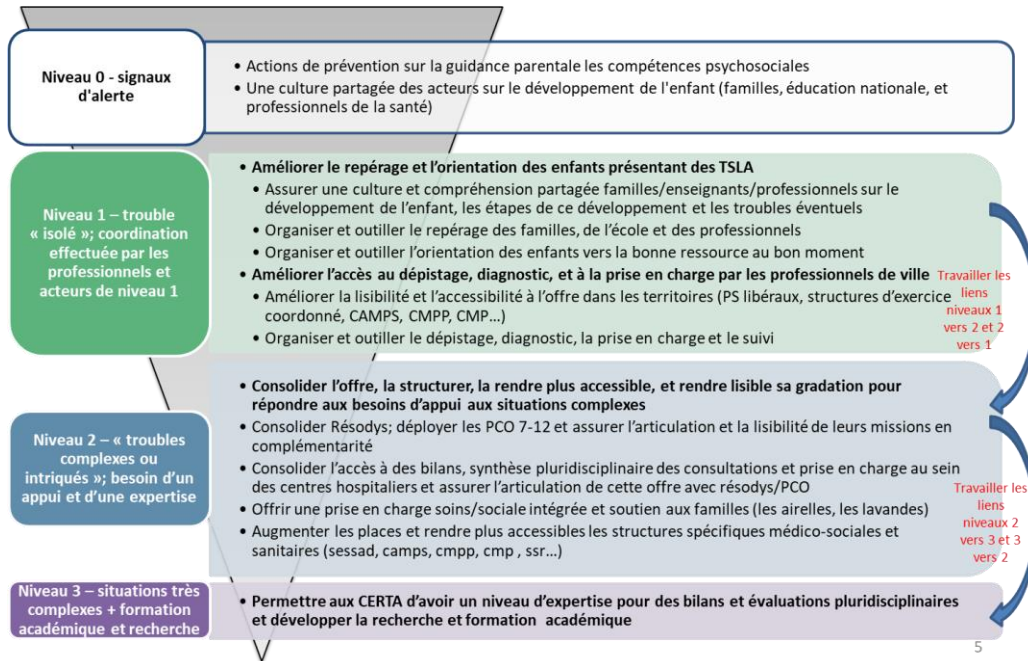
La stratégie régionale de l'ARS Paca s'inscrit dans la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, et les recommandations de la HAS sur le parcours TSA. Elle figure dans le Projet régional de santé PACA 2023-2028, et vise à garantir une gradation de l'offre, une prise en charge et un accompagnement de la personne (enfant et jeune adulte) au bon moment, par le professionnel ou l'acteur adéquat, en tout point du territoire de la région, et adapté à la complexité de la situation.

Cela implique :

- une organisation des acteurs/professionnels de proximité et de recours à l'expertise,
- une coordination entre les acteurs de santé et en dehors du champ sanitaire, ainsi qu'entre les acteurs des différents niveaux d'intervention au sein du parcours TSA, mais aussi les acteurs d'un territoire ou entre territoires.

Le schéma ci-dessous synthétise les orientations stratégiques régionales pour améliorer le parcours TSA en région Paca. Elles donnent lieu chaque année à un plan d'actions.

## Nos orientations stratégiques régionales



### Les services de pédiatrie des CH dans le parcours TSLA

Dans le cadre de cette stratégie régionale d'organisation et d'articulation des différents niveaux et ressources (sanitaires, libérales et médico-sociales tenant compte du déploiement des Plateformes de Coordination et d'Orientation - PCO), l'ARS PACA a réalisé :

- une évaluation des services spécialisés : Résodys, dispositif expert régional de niveau 2, les 2 CERTLA de niveau 3,
- et récemment une cartographie (sur la base des CH volontaires qui ont répondu à l'étude) de la contribution des services de Pédiatrie à l'offre de niveau 2 dans le parcours TSLA.

Suite à cette dernière étude, l'Ars souhaite consolider la place des services de pédiatrie dans l'offre de niveau 2 afin de renforcer le maillage territorial, la prise en charge et la coordination des parcours TSLA en région PACA.

## **2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la structuration du parcours TSLA en PACA.

Il vise à soutenir l'offre de niveau II au niveau des Centres Hospitaliers dans le cadre de la coordination des parcours TSLA.

Deux objectifs principaux sont définis :

- Améliorer la coordination de la prise en charge des situations individuelles par les équipes hospitalières avec les autres acteurs du territoire (soins de proximité, médico-sociaux, MDPH etc ) et les ressources spécialisées (Résodys, PCO, CERTLA);
- Soutenir le travail partenarial à l'échelle du territoire avec les différents niveaux de recours du parcours TSLA.

Dans le cadre de cet AMI, l'Ars pourra apporter un soutien financier auprès des établissements engagés dans une offre de niveau II, et concernera trois lignes de dépenses principales :

- Investissement (matériel...)
- Formation des équipes
- Fonctionnement (temps de coordination et développement des partenariats)

## **3. Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

- Public visé : Etablissements avec autorisation de médecine et ayant un service de Pédiatrie
- Territoire concerné : région PACA

Le dossier en annexe 1 devra être complété et présentera les éléments suivants :

- Organisation actuelle, moyens, ressources humaines...
- Partenariat existant
- Description du projet visant à répondre aux 2 objectifs principaux :
  - Améliorer la coordination et le suivi pluridisciplinaire des situations individuelles prises en charge par les équipes hospitalières,
  - Développer et renforcer les collaborations à l'échelle du territoire avec les différents niveaux de recours du parcours TSLA.

## 4. Modalités de réponse

### a. Eligibilité et critères de sélection

- Centres hospitaliers avec autorisation de médecine et ayant un service de Pédiatrie
- Territoire concerné : région PACA
- Dossier adressé complet
- Engagements des partenaires du territoire dans le projet, à minima avec le CRTLA, Résodys, et les PCO

### b. Calendrier

- Publication : 27/09/2023
- **Date limite dépôt : 18/11/2023**
- Décision : mi-décembre /2023

Les dossiers devront être transmis, **par mail, au plus tard le 18/11/2023**, à l'ars PACA :

- [ARS-PACA-DSDP@ars.sante.fr](mailto:ARS-PACA-DSDP@ars.sante.fr) ; [florence.stromboni@ars.sante.fr](mailto:florence.stromboni@ars.sante.fr)
- [ars-paca-dos@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-dos@ars.sante.fr)

Un comité de sélection de l'Ars instruera les dossiers et transmettra sa décision en fin d'année 2023.

### c. Dossier de manifestation d'intérêt et critères à respecter – Annexe 1

